



Conseil du développement industriel

Trente-huitième session

Vienne, 24-26 novembre 2010

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

Normes comptables

Comité des programmes et des budgets

Vingt-sixième session

Vienne, 7 et 8 septembre 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Normes comptables

Normes comptables internationales pour le secteur public

Rapport d'étape du Secrétariat

Conformément à la décision GC.12/Dec.14 de la Conférence générale, le présent document actualise les informations données dans le document GC.13/10 et informe le Comité de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) par l'ONUDI à compter de janvier 2010, comme prévu.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Adoption des normes IPSAS par l'ONUDI	2-18	2
III. Tâches futures	19-33	5
IV. Évaluation des risques	34-39	8
V. Conclusion	40	9
VI. Mise en application des normes: la voie à suivre	41	9
Annexe		
Définitions		10

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. Conformément à la décision GC.12/Dec.14 de la Conférence générale, le présent document a pour objectif de confirmer au Comité que les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ont été adoptées par l'ONUDI à compter de janvier 2010, comme prévu. Il présente les tâches réalisées à l'ONUDI ainsi que celles qu'il reste à accomplir pour la préparation pour 2010 des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS. Il donne aussi des informations sur la poursuite des activités du projet d'application des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies.

II. Adoption des normes IPSAS par l'ONUDI

2. L'ONUDI applique les normes IPSAS depuis janvier 2010 et est prête à recueillir les données conformément aux exigences de ces normes. Les nouveaux processus conformes aux normes IPSAS sont devenus opérationnels le 11 janvier 2010, avec l'ouverture des livres comptables pour le nouvel exercice biennal. Les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS seront établis pour l'exercice 2010.

3. Un ensemble complet de méthodes comptables pour toutes les normes IPSAS concernant l'ONUDI a été élaboré. Ces méthodes s'appuient sur des processus et des flux de travaux détaillés à l'échelle de l'organisation. Comme la méthodologie budgétaire de l'ONUDI reste la comptabilité de caisse modifiée, un travail considérable a été nécessaire pour mettre en place un mécanisme permettant de satisfaire simultanément aux exigences de l'information budgétaire et de gestion et à celles de l'information financière basée sur les normes IPSAS (information duale). Le personnel au siège comme dans les bureaux extérieurs a suivi une formation complète sur les normes et les principes IPSAS et sur les nouveaux processus comptables. Un dialogue constructif a été maintenu en permanence avec le Commissaire aux comptes, qui a, sur demande, donné ses vues sur les principales méthodes conformes aux normes IPSAS. Des amendements initiaux essentiels du Règlement financier de l'ONUDI ont été approuvés par la Conférence générale à sa treizième session (décision GC.13/Dec.12).

4. L'adoption des normes IPSAS par l'ONUDI sur la base des meilleures pratiques internationalement reconnues renforcera l'application du principe de responsabilité et la transparence de l'Organisation par l'amélioration de l'information financière. Pour la première fois, les biens immobiliers, installations et équipements, les stocks et les actifs incorporels sont comptabilisés dans les états financiers, avec pour conséquence une meilleure gestion financière. La pleine comptabilisation des charges de l'organisation liées aux prestations versées au personnel – à savoir, congés annuels, assurance maladie après la cessation de service, indemnité de fin de service et prime de rapatriement – contribuera à améliorer la comptabilisation du passif de l'Organisation. Dans les états financiers, la comptabilisation des charges au moment où elles sont encourues, c'est-à-dire quand les biens ou les services sont livrés plutôt que quand les fonds sont décaissés ou engagés, aboutira à la comptabilisation des coûts pour la période pendant laquelle l'activité a eu lieu. Cette méthode est appelée comptabilité d'exercice intégrale. Les progrès réalisés et les étapes franchies sont récapitulés ci-après.

Règlement financier

5. Une révision provisoire du Règlement financier de l'ONUDI a été faite en 2009 et présentée au Comité à sa vingt-cinquième session et au Conseil à sa trente-sixième session (IDB.36/11). À sa treizième session, en décembre 2009, la Conférence générale a adopté les amendements provisoires au Règlement financier de l'ONUDI considérés comme nécessaires pour l'adoption des normes IPSAS (décision GC.13/Dec.12).

Élaboration d'un ensemble complet de méthodes – publication du manuel IPSAS

6. Une base solide de méthodes conformes aux normes IPSAS est essentielle pour l'adoption des normes. L'ONUDI a élaboré de telles méthodes pour toutes les normes concernant l'Organisation. Un manuel des méthodes conformes aux normes IPSAS, préparé par les Services financiers et revu par l'Équipe de mise en œuvre des normes IPSAS, de même que la circulaire du Directeur général datée du 11 février 2010 (UNIDO/DGB(M).114), ont été publiés et distribués électroniquement à l'ensemble du personnel de l'ONUDI.

7. Le manuel IPSAS contient 19 notes d'orientation, couvrant essentiellement 18 normes IPSAS concernant l'ONUDI et une Norme comptable internationale (IAS 38) sur les actifs incorporels. Les Normes IPSAS 12 (Stocks), 17 (Immobilisations corporelles), 23 (Produit des opérations sans contrepartie directe) et 25 (Avantages du personnel) sont parmi celles qui ont le plus d'impact sur l'ONUDI. Des méthodes et des processus détaillés en vue de la conformité de l'ONUDI à ces normes clés ont été élaborés par des sous-groupes de travail transorganisationnels sous la supervision générale du Groupe de travail des normes IPSAS et de l'Équipe de mise en œuvre des normes IPSAS. Cet effort conjoint a largement contribué à la mise en place d'une plate-forme stable de méthodes, processus et flux de travaux conformes aux normes IPSAS.

Présentation des états financiers

8. Des méthodes conformes aux normes IPSAS ont été élaborées en ce qui concerne les principales normes relatives aux états financiers, telles que les Normes IPSAS 1 (Présentation des états financiers) et 2 (Tableaux des flux de trésorerie) et publiées dans le manuel IPSAS. Un ensemble bien défini et complet d'états financiers types a été établi et publié en annexe du manuel IPSAS.

9. Le manuel IPSAS contient aussi une liste complète des classes de biens immobiliers, installations et équipements, de leurs sous-groupes et de leurs durées de vie utile, et un diagramme faisant ressortir les différences entre les Normes comptables du système des Nations Unies et les normes IPSAS.

Processus conformes aux normes IPSAS, information duale et plan comptable modifié

10. De nouveaux processus comptables ont été conçus, en tenant dûment compte des exigences de l'information duale. Avec les normes IPSAS, un aspect critique qui peut avoir des incidences sur les systèmes financiers est la nécessité de recueillir des données à la fois pour l'information opérationnelle et pour l'information financière. Comme la méthodologie budgétaire de l'ONUDI reste la comptabilité de caisse modifiée, conformément à l'approche suivie par la majorité des organismes

des Nations Unies, les rapports sur l'exécution du budget continueront d'être établis sur la base actuelle tandis que les états financiers le seront sur la base de la comptabilité d'exercice. Le système financier (Agresso 5.5.3) a été modifié en fonction de cette dualité des opérations en définissant des processus comptables appropriés, qui satisfont à la fois aux normes IPSAS et aux exigences de l'information budgétaire. Les modifications à apporter au plan comptable actuel ont été formulées et appliquées dans le grand livre d'Agresso.

Publication de nouvelles instructions concernant les processus comptables

11. De nouvelles instructions concernant les processus comptables, donnant le plan comptable correspondant et le diagramme des écritures comptables pour divers processus, ont été publiées en janvier 2010. Ces instructions concernaient notamment les biens immobiliers, installations et équipements, les actifs incorporels, les stocks, la comptabilisation des produits et les prestations dues au personnel à long terme, qui sont des processus essentiels pour l'adoption des normes IPSAS à l'ONUDI.

Dialogue permanent avec le Commissaire aux comptes

12. Une planification précoce et un dialogue permanent avec le Commissaire aux comptes sont indispensables pour assurer une transition en douceur vers l'adoption des normes IPSAS. C'est pourquoi en 2008 et 2009 l'ONUDI a mené, à titre prioritaire, un dialogue permanent avec le Commissaire aux comptes tout au long du processus d'introduction des normes IPSAS, ce qui s'est avéré extrêmement utile. Elle a demandé l'avis du Commissaire aux comptes et obtenu un accord sur les recommandations et la justification de principe concernant l'interprétation des normes IPSAS clefs pour l'ONUDI, concernant notamment les éléments suivants: méthode d'évaluation initiale des biens immobiliers, installations et équipements; méthodes de comptabilisation des produits des opérations sans contrepartie directe; utilisation de l'origine des fonds comme secteur de service pour l'information sectorielle; définition des parties connexes et du personnel de gestion clef; maintien de la méthode actuelle de calcul des recettes au titre des dépenses d'appui et de leur affectation au budget opérationnel; et méthode d'évaluation des stocks du Service des bâtiments.

Mise en place d'une ligne de dépannage Agresso et d'un service d'assistance IPSAS

13. Une ligne de dépannage Agresso a été mise en place en 2009. Un service d'assistance IPSAS a été créé en janvier 2010; il est assuré par du personnel clef de l'équipe transorganisationnelle sur les normes IPSAS afin d'apporter un soutien continu au personnel pour l'application des normes.

Formation

14. Une stratégie de formation efficace était essentielle pour une transition sans heurts et ordonnée vers l'application des normes IPSAS. Celle de l'ONUDI comportait trois grands volets: a) une formation de sensibilisation, donnant un aperçu des normes IPSAS ou en expliquant les rudiments; b) une formation théorique aux principales notions et normes IPSAS qui ont le plus d'impact sur l'ONUDI; et c) une formation au système Agresso 5.5.3, qui a une importance

cruciale pour les processus conformes aux normes IPSAS. Une stratégie de formation globale pour l'ONUDI a été élaborée conjointement par les Services financiers, le Service de la gestion des ressources humaines et le Service de gestion de l'information et des communications et approuvée par l'Équipe de mise en œuvre des normes IPSAS en 2009.

15. La formation du personnel du siège et des bureaux extérieurs, y compris les représentants de l'ONUDI, sur les concepts clefs des normes IPSAS et les modifications du système Agresso a été menée à bien entre novembre 2009 et janvier 2010. Elle se basait sur les supports didactiques reçus de l'équipe IPSAS de l'ONU et complétés par l'ONUDI. Six séminaires ont été organisés pour l'ensemble du personnel concerné des services techniques en janvier 2010 pour faire mieux connaître les normes IPSAS et présenter les changements les plus importants du système Agresso.

16. Les activités de formation se poursuivent et les nouvelles demandes éventuelles sont acceptées régulièrement. Plusieurs ateliers et cours sur les modifications du système Agresso ont été organisés en février et mars 2010. Il est prévu de dispenser au personnel une formation sur les concepts comptables avancés conformes aux normes IPSAS en juin 2010.

17. Tous les supports didactiques disponibles, qu'ils concernent les concepts ou le système et les processus, ont été publiés sur l'intranet pour en faciliter l'accès au personnel. Les supports d'apprentissage en ligne concernant les systèmes indispensables pour les normes IPSAS ont été élaborés et publiés sur l'intranet en janvier 2010 pour en faciliter l'accès au personnel, en particulier celui des bureaux extérieurs.

18. Au 31 décembre 2009, le taux d'exécution du budget IPSAS s'élevait à 94 %. Un rapport final sur l'utilisation du budget IPSAS sera présenté au Comité à sa vingt-septième session, en 2011.

III. Tâches futures

19. Les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS seront établis pour l'exercice 2010 et des travaux sont en cours pour assurer une collecte précise des données par la surveillance continue des processus et des flux de travaux conformes aux normes IPSAS. L'objectif immédiat en 2010 est de calculer des soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 conformément aux normes IPSAS, d'affiner la présentation des états financiers, notes et rapports en fin d'exercice, et de procéder à des tests pour la préparation des premiers états financiers de l'ONUDI conformes aux normes IPSAS.

Établissement des soldes d'ouverture

20. Il faut établir et vérifier des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS car la fiabilité et la précision des montants figurant dans les états financiers en fin d'exercice dépendent de la précision des soldes d'ouverture.

21. Les comptes de l'exercice biennal 2008-2009 ayant été clôturés, l'accent est mis désormais sur l'établissement de soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 qui soient conformes aux normes IPSAS. Les soldes de clôture au 31 décembre 2009, établis selon les normes comptables du système des Nations Unies ont été transférés dans un système de test. Les entrées comptables liées aux normes IPSAS pour la première comptabilisation des biens immobiliers, installations et équipements, des actifs incorporels et des stocks ont aussi été ajoutées dans le système de test.

22. L'évaluation actuarielle des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des primes de rapatriement et des congés annuels accumulés au 31 décembre 2009 a été reçue et on est en train d'incorporer les soldes d'ouverture pour les prestations dues au personnel à long terme dans le système de test. D'autres entrées comptables correspondant aux soldes d'ouverture pour les créances venues à terme, etc., seront ajoutées plus tard.

23. Un examen des engagements non réglés a été effectué pour déterminer ceux pour lesquels les prestations avaient néanmoins été fournies au 31 décembre 2009. Cet exercice contribuera à l'établissement des soldes d'ouverture pour les créances venues à terme. Une fois que des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS auront été établis dans le système de test et après que les contrôles de validation appropriés auront été effectués, ces soldes seront reproduits dans le système opérationnel Agresso.

Suivi des processus conformes aux normes IPSAS

24. Les processus conformes aux normes IPSAS nouvellement établis font l'objet d'un examen régulier et permanent par les équipes transorganisationnelles créées à cette fin. Des contrôles complets de l'ensemble du processus, de la demande de fourniture à la capitalisation, sont effectués pour vérifier le bon fonctionnement des processus/du système dans la pratique après l'application des normes IPSAS en 2010. L'ensemble du processus concernant les stocks est surveillé régulièrement, les problèmes sont repérés et les ajustements correspondants sont apportés au système et aux processus. Les processus de collecte de données conformes aux normes IPSAS dans tous les domaines sont améliorés chaque fois que nécessaire pour faciliter les opérations.

Traitement des locaux et des services communs du Centre international de Vienne (CIV)

25. La question du traitement comptable conforme aux normes IPSAS des locaux communs du CIV a été discutée avec les organisations sises au CIV, le Secrétariat de l'ONU (New York) et le consultant nommé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de définir une pratique comptable commune. Deux réunions officielles ont été tenues avec toutes les parties concernées. Le rapport final du consultant, reçu en avril, a été communiqué au Commissaire aux comptes de l'ONUDI.

26. Un traitement comptable commun des services communs gérés par l'ONUDI, à savoir le Service des bâtiments, le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants et les services de restauration, est en discussion avec les organisations sises au CIV et un consultant a été nommé par

l'ONUDI. Un rapport d'étape a été reçu et le rapport final est attendu pour la fin juin 2010.

Dispositions transitoires – travaux en cours

27. L'ONUDI ne s'est prévalu des dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS que pour les domaines particulièrement complexes et après discussion avec le Commissaire aux comptes, par exemple pour les actifs de la coopération technique, le traitement des bâtiments du CIV et la comptabilisation des produits des projets pré-IPSAS. Un examen complet de l'identification et de l'établissement de mécanismes de contrôle pour les actifs de la coopération technique est prévu sur la période transitoire de cinq ans autorisée par la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles). Des contrôles plus stricts des mécanismes de réception d'actifs seront progressivement mis en place pour les nouvelles acquisitions ainsi que pour l'identification et la vérification des actifs existants de la coopération technique.

28. Chaque organisation sise au CIV a décidé d'appliquer les normes IPSAS à son propre rythme. L'ONUDI s'est prévalu des dispositions sur la période transitoire de cinq ans autorisée par la norme IPSAS 17 pour la première comptabilisation de la classe d'actifs "bâtiments" en ce qui concerne le CIV. Comme indiqué plus haut, les organisations sises au CIV, dont le Secrétariat de l'ONU, se consultent actuellement pour définir une pratique comptable commune pour les bâtiments du CIV.

29. Les accords de financement volontaire font l'objet d'une comptabilisation conforme aux normes IPSAS depuis le 1^{er} janvier 2010, mais du fait de la complexité de l'analyse complète de plusieurs centaines de projets en cours liés aux nombreux et différents accords de financement, l'ONUDI a décidé de se prévaloir des dispositions transitoires d'une durée de trois ans prévues par la norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe). Des travaux sont en cours pour établir un inventaire approprié des accords en cours et des produits y afférents qui doivent être comptabilisés pendant la période de transition.

Tests – états financiers conformes aux normes IPSAS

30. Deux séries de tests de préparation d'états financiers conformes aux normes IPSAS ont été prévues pour 2010. À cette fin, un modèle d'état financier a été mis au point et le plan comptable a été réaménagé en fonction des états financiers. La présentation des notes aux états financiers est en cours d'élaboration. Une proposition tendant à ce que le Commissaire aux comptes soumette à un test de conformité les états financiers préparés pour la deuxième série de tests est en discussion avec lui. Cela devrait permettre d'identifier et de résoudre les problèmes potentiels avant la fin de l'exercice et d'améliorer considérablement la qualité des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS établis pour 2010.

Examen du Règlement financier et des Règles de gestion financière

31. Suite à l'examen provisoire du Règlement financier de l'ONUDI (document IDB.36/11), achevé en 2009 et approuvé par la Conférence générale à sa treizième session en décembre 2009 (décision GC.13/Dec.12), un examen complet du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'ONUDI, tenant

compte de toutes les exigences des normes et principes IPSAS, est en cours et les résultats devraient être soumis aux organes directeurs en 2011.

32. Les normes IPSAS prévoient l'établissement d'états financiers annuels. Une politique d'information financière sur les vérifications annuelles a été décidée à la réunion de juin 2007 de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies:

“Reconnaissant que la fréquence des vérifications est déterminée par l'organe directeur, il est recommandé aux organisations de faire vérifier chaque année leurs états financiers annuels lorsqu'elles commencent à les présenter conformément aux normes IPSAS” (CEB/2007/HLCM/FB/7).

33. À la lumière de ce qui précède et se référant au document IDB.36/11, les organes directeurs de l'ONUDI ont décidé que, à titre exceptionnel, une vérification annuelle aurait lieu pour l'exercice 2010, le premier de l'application des normes IPSAS, dans les limites du budget de vérification existant. Par la suite, le Commissaire aux comptes a donné son accord avec cette recommandation. En conséquence, pour les exercices ultérieurs, la question de l'institutionnalisation des vérifications annuelles ou du maintien des dispositions actuelles (articles 10.7 et 11.10 du Règlement financier) sera analysée et les conclusions seront présentées aux organes directeurs de l'ONUDI en 2011, en même temps que les autres amendements liés à l'application des normes IPSAS.

IV. Projet de normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies

34. L'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies, appuyée par le personnel du projet IPSAS au Secrétariat de l'ONU, a continué de fournir un soutien à l'échelle du système pour l'application des normes IPSAS. En tant que membre de l'Équipe spéciale et du Comité directeur du projet IPSAS, l'ONUDI contribue régulièrement à l'élaboration de politiques d'application des normes IPSAS et s'assure que ses problèmes spécifiques sont pris en considération aux réunions de l'Équipe spéciale. La plate-forme IPSAS à l'échelle du système a pour objectif un haut degré de cohérence entre les organismes des Nations Unies et constitue une base solide pour l'application des normes IPSAS.

35. À ses réunions de 2009, l'Équipe spéciale a passé en revue de nouveaux documents d'orientation et formulé des politiques conformes aux normes IPSAS qui laissent une certaine latitude aux différentes organisations, lorsque cela est justifié, tout en assurant une harmonisation générale entre les organismes des Nations Unies. L'harmonisation et la gestion de la diversité des politiques comptables au niveau du système ont été à nouveau discutées à la vidéoconférence de l'Équipe spéciale le 12 mai 2010.

36. Les réunions de l'Équipe spéciale en 2009 et 2010 ont mis en lumière le développement positif que constitue l'interaction accrue avec le groupe de vérificateurs externes des comptes. On a souligné qu'il était important que chaque organisation ait des consultations bilatérales avec son vérificateur externe, pratique que l'ONUDI a suivi tout au long de la procédure d'adoption des normes IPSAS.

37. L'Équipe spéciale a consacré un temps considérable à la discussion des problèmes courants d'application, en particulier au partage des données d'expérience entre les organisations et aux stratégies d'introduction progressive pour les organisations qui envisagent d'adopter les normes IPSAS après 2010.

38. L'importance de la formation du personnel aux principes et processus conformes aux normes IPSAS a été soulignée lors des réunions de l'Équipe spéciale. Les supports didactiques à l'échelle du système avaient été élaborés par l'équipe IPSAS de l'ONU, en collaboration avec une société conseil, et mis à la disposition des organisations en novembre 2009. Les détails de la formation aux normes IPSAS à l'ONUDI sont donnés plus haut.

39. Les organismes des Nations Unies continuent d'avancer dans l'adoption des normes IPSAS. Un organisme pionnier a adopté les normes dès 2008¹. Huit organismes seulement, dont l'ONUDI, ont adopté les normes à la date prévue initialement (2010). Sur les 13 organismes restants, 4 ont indiqué qu'ils envisageaient d'adopter les normes en 2011, 8 en 2012 et un en 2014². Les retards de mise en œuvre de nouveaux progiciels de gestion intégrés (PGI), la lenteur de l'achèvement des plans de communication et de formation, et des examens incomplets de l'impact de certaines normes IPSAS sont au nombre des principaux problèmes rencontrés par certains organismes des Nations Unies pour l'adoption des normes IPSAS.

V. Conclusion

40. L'adoption des normes IPSAS, sur la base des meilleures pratiques acceptées au niveau international, constitue un changement majeur de la pratique comptable et de l'information financière à l'ONUDI, renforçant la transparence, la responsabilité et la comparabilité des états financiers. L'engagement et le soutien continu du personnel à tous les niveaux et le dialogue constructif avec le Commissaire aux comptes contribueront largement au succès de l'application des normes IPSAS et à la réalisation de l'objectif consistant à obtenir une opinion sans réserve sur les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS préparés par l'ONUDI pour 2010.

VI. Mesures à prendre par le Comité

41. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.

¹ Le Programme alimentaire mondial (PAM).

² CEB/2009/HLCM/8.

Annexe

Définitions

Actifs – Ressources contrôlées par une entité du fait d'événements passés et dont cette entité attend des avantages économiques futurs ou un potentiel de services.

Plan comptable – Liste des comptes utilisés par une organisation. La liste peut être numérique, alphabétique ou alphanumérique. La structure et les intitulés des comptes devraient contribuer à une comptabilisation cohérente des opérations. Chaque compte nominal est unique. La liste est normalement dans l'ordre dans lequel les comptes apparaissent dans les états financiers, les comptes de bilan précédant les comptes de résultat.

Information duale – Correspond à des modifications des systèmes financiers pour recueillir les données nécessaires à la fois pour l'information financière et pour l'information opérationnelle, lorsqu'il y a une différence entre la base de préparation du budget/d'information budgétaire et l'établissement des états financiers en comptabilité d'exercice. Le système et les processus financiers ont été modifiés en fonction de cette dualité des opérations.

Prestations dues au personnel – Toutes formes de contrepartie donnée par une entité au titre des services rendus par son personnel.

Comptabilité d'exercice (intégrale) – Convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent (et non pas lors de l'entrée ou de la sortie de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie). Par conséquent, les opérations et les événements sont enregistrés dans les livres comptables et comptabilisés dans les états financiers des périodes auxquelles ils se rapportent. Les éléments comptabilisés selon la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, l'actif net/situation nette, les produits et les charges.

Actif incorporel – Un actif incorporel est:

- a) Un actif, autre qu'un actif monétaire identifiable, qui n'a pas d'existence physique;
- b) Une ressource contrôlée par une entité du fait d'événements passés (en l'absence de droits reconnus par la loi, il est difficile de prouver le contrôle);
- c) Une ressource dont l'entité attend des avantages économiques futurs ou un potentiel de services.

Stocks – Ce sont des actifs:

- a) Sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production;
- b) Sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées ou distribuées dans le processus de prestation de services;
- c) Détenus pour être vendus ou distribués dans le cours normal de l'activité;
ou
- d) En cours de production pour la vente ou la distribution.

Opération sans contrepartie directe – Opération autre qu'une opération avec contrepartie directe. Dans une opération sans contrepartie directe, une entité reçoit de l'autre partie une valeur sans remettre à celle-ci, en contrepartie, une valeur approximativement égale ou donne à l'autre partie une valeur sans recevoir, en contrepartie, directement une valeur approximativement égale.

Biens immobiliers, installations et équipements – Actifs corporels:

a) Qui sont détenus par une entité pour être utilisés dans la production et la fourniture de biens et de services, pour être loués à d'autres, ou pour des fins d'administration; et

b) Dont l'utilisation est prévue pendant une période couvrant plus d'un exercice.

Produits – Entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiel de services pendant la période couverte par les états financiers quand ces entrées entraînent une augmentation des actifs nets/capitaux propres, autres que les augmentations relatives à des apports des propriétaires.

Vie utile – Durée pendant laquelle l'entité pense utiliser un actif.
